



Quid des aides-soignant(e)s et des auxiliaires de puériculture ????

Un premier reclassement de la catégorie a été effectué le 1^{er} novembre 2006, un deuxième étalé sur 2 ans et finalisé en 2008.

La suppression de l'échelle 3 et la création de l'échelle 6 (classe exceptionnelle) n'a pas apporté une véritable revalorisation salariale.

Aide-soignant, auxiliaire de puériculture - classe normale ECHELLE 4

échel.	durée	indice	trait. de base	ind. rési.	ind sujet	prime sujét.	prime spéc.
1	1 an	296	1 370,54€	40,86€	115,88€	137,05€	15,24€
2	2 ans	297	1 375,17€	40,86€	116,26€	137,52€	15,24€
3	2 ans	298	1 379,80€	40,86€	116,64€	137,98€	15,24€
4	3 ans	300	1 389,06€	41,67€	117,47€	138,91€	15,24€
5	3 ans	308	1 426,10€	42,78€	120,60€	142,61€	15,24€
6	3 ans	316	1 463,14€	43,89€	123,74€	146,31€	15,24€
7	4 ans	325	1 504,82€	45,14€	127,26€	150,48€	15,24€
8	4 ans	335	1 551,12€	46,53€	131,18€	155,11€	15,24€
9	4 ans	345	1 597,42€	47,92€	135,09€	159,74€	15,24€
10	4 ans	356	1 648,35€	49,45€	139,40€	164,84€	15,24€
11		369	1 708,54€	51,26€	144,49€	170,85€	15,24€

Aide-soignant, auxiliaire de puériculture - classe supérieure ECHELLE 5

échel.	durée	indice	trait. de base	inde. rési.	ind sujet	prime sujét.	prime spé
4	3 ans	308	1 426,10€	42,78€	120,60€	142,61€	15,24€
5	3 ans	318	1 472,40€	44,17€	124,52€	147,24€	15,24€
6	3 ans	328	1 518,71€	45,56€	128,43€	151,87€	15,24€
7	4 ans	338	1 565,01€	46,95€	132,35€	156,50€	15,24€
8	4 ans	350	1 620,57€	48,62€	137,05€	162,06€	15,24€
9	4 ans	362	1 676,13€	50,28€	141,75€	167,61€	15,24€
10	4 ans	379	1 754,85€	52,65€	148,40€	175,48€	15,24€
11		392	1 815,04€	54,45€	153,49€	181,50€	15,24€

Aide-soignant, auxiliaire de puériculture - classe exceptionnelle ECHELLE 6

échel.	durée	indice	trait. de base	ind. rési.	ind sujet	prime sujét.	prime spé
1	1 an	325	1 504,82€	45,14€	127,26€	150,48€	15,24€
2	2 ans	336	1 555,75€	46,67€	131,57€	155,57€	15,24€
3	2 ans	347	1 606,68€	48,20€	135,87€	160,67€	15,24€
4	3 ans	360	1 666,87€	50,01€	140,96€	166,69€	15,24€
5	3 ans	377	1 745,59€	52,37€	147,62€	174,56€	15,24€
6	3 ans	394	1 824,30€	54,73€	154,28€	182,43€	15,24€
7		416	1 926,16€	57,78€	162,89€	192,62€	15,24€

Comme on peut le voir, le traitement de base de début de carrière est de 1370,54 euros, pas de quoi « sabrer le champagne » !

Avec un déroulement de carrière normal, c'est-à-dire 41,5 années, on peut atteindre 1926,16 euros de salaire de base soit 555,62 euros de plus, soit 13 euros par année de travail. Quant à la retraite, si l'on y arrive !! Nous partirons avec 75% du salaire que nous aurons touché les 6 derniers mois de notre carrière.



Actuellement dans les hôpitaux, nous sommes la catégorie soignante la plus nombreuse, et la moins reconnue. Corvéable, polyvalente, sans décret d'actes propres, une ambiguïté de statut qui génère une dérive de notre profession.

En 2011, l'accès à la formation d'AS ne s'effectue plus par test, mais par concours ce qui réduira considérablement, à cours terme, les effectifs d'AS.

La disparition de notre profession est déjà orchestrée, au profit des auxiliaires de vie, encore moins qualifiées et moins rémunérées.



Indignons-nous !!!!!

La pire des attitudes c'est l'indifférence et la résignation « c'est comme ça, je n'y peux rien, je me débrouille »

Résistons !!!!!

Il faut s'engager pour combattre, résistance et solidarité doivent nous conduire à l'obtention de ce que l'on nous doit.

Avec SUD, exigeons

Un décret de compétence, un véritable diplôme d'état pour les aides soignants et les auxiliaires de puériculture

Emplois

- ◆ Effectifs en nombre suffisant pour assurer une meilleure qualité des soins
- ◆ Embauche sur des emplois titulaires

Salaires

- ◆ Revalorisation salariale correspondant aux rattrapages des pertes de salaire des années précédentes
- ◆ Intégration de toutes les primes dans le salaire de base
- ◆ Un 13^{ème} mois uniforme pour tous

Conditions de travail

- ◆ Maintien du droit à la retraite à 55 ans (37,5 annuités)
- ◆ Prise en compte de la souffrance des soignants au travail liée aux conditions de travail
- ◆ travail en binôme, maintien de la notion d'équipe

Déroulement de carrière

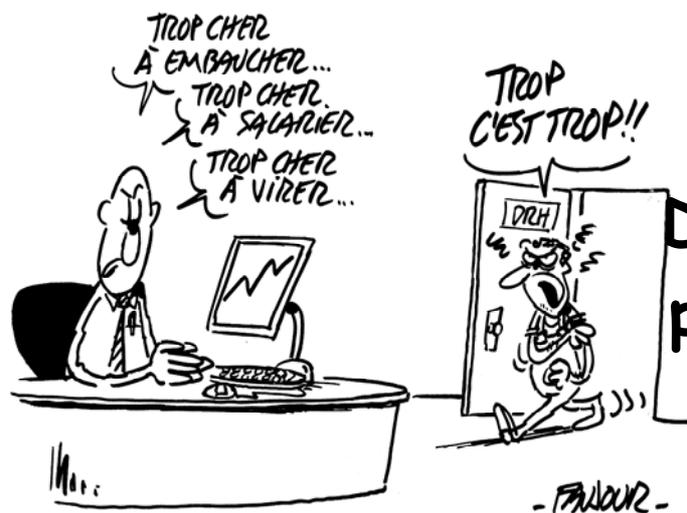
- ◆ Une carrière linéaire sans barrage
- ◆ Accès à la classe supérieure et exceptionnelle sans quotas

Formation

- ◆ Formation continue, promotions professionnelles (financées) accessibles à tous
- ◆ La VAE (validation des acquis d'expérience) doit permettre l'entrée en école avec une formation adaptée. Faciliter ou dispenser l'accès aux concours d'entrée, diminuer les stages pratiques.

« Sans organisation, les idées perdent de leur efficacité après le premier moment d'élan ; elles tombent peu à peu dans la routine, dans le conformisme, et finissent par n'être plus qu'un souvenir » (Che GUEVARA)

On a assez gavé les grands patrons, qu'on se le dise, la France est un pays riche, qui peut largement offrir des soins de qualité à ses patients et payer correctement ses agents et ses contractuels.



OSER DIRE NON !!!!

La T2A (tarification à l'acte) et la gestion en pôle mettent les établissements de santé dans une situation tragique à terme.

Il faut « produire » plus de soins pour avoir des financements, mais au fil du temps les tarifs baissent et si l'on « produit » trop de soins, on est sanctionné !

Cette politique n'a qu'un objectif : Rentabiliser le secteur de la santé, mettre en concurrence directe le secteur public et le secteur privé, afin de réduire à une peau de chagrin le service public.

Cette politique tourne le dos aux besoins de la population.

Il faut agir

Mobilisons-nous !!!!

Donner sa voix et prendre la parole

Votez pour les
représentants
**SUD Santé
Solidaires**
Le 20 octobre
2011



Paris, le 24 août 2011